

Décharge 2017: Fondation européenne pour la formation (ETF)

2018/2187(DEC) - 18/09/2018

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes européenne sur les comptes annuels de la Fondation européenne pour la formation («l'ETF»), pour l'exercice 2017, accompagné de la réponse de la Fondation.

CONTENU : la Cour des Comptes a audité, entre autres, sur les comptes annuels de la Fondation européenne pour la formation. La mission de la Fondation est de soutenir la réforme de la formation professionnelle dans les pays partenaires de l'Union européenne.

Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

Selon la Cour :

- les comptes de la Fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2017, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie, conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission.

- les transactions sous-jacentes aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont, dans tous leurs aspects significatifs, légales et régulières.

Le rapport contient un résumé des chiffres clés relatifs à la Fondation en 2017 :

Budget

20 millions EUR.

Effectifs

125, comprenant les fonctionnaires, les agents temporaires et contractuels, ainsi que les experts nationaux détachés.